



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

الإتحاد الجزائري لكرة القدم



Ligue de Wilaya de FootBall de Saida

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

**PROCES -VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
N° 11 DU 19 FEVRIER 2024
SAISON SPORTIVE 2023 /2024**

PRESIDENT : KHLAFAOUI HACHEMI
SECRETAIRE : KADDOURI MOHAMED
MEMBRE : BOUMADANI DJELLOUL
MEMBRE ; ALLOUI MOKHTAR

ORDRE DU JOUR

- 1)- COURRIER.
- 2) – Traitement des affaires Seniors .

Note Importante

Les clubs sont informés que toutes les décisions sont publiées sur le site internet de la ligue et insérées sur le bulletin officiel de la commission de discipline. Cette communication tient lieu de notification officielle à l'attention des clubs concernés.

A cet effet nous vous rappelons ci-après, Les dispositions de l'article 20 du règlement de championnat de foot-ball amateur qui stipule :

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs. Dès leurs publications dans les bulletins officiels et sur le site internet de la ligue.

MISE A JOUR DE LA 8° JOURNEE SENIORS

Affaire n° 69/ 2024 Rencontre CAL-IRBML DU 13-02-2024

Joueur expulsé :

ZIANI HADJ J0380 CAL pour Cumul de Cartons 1° Avertissement CAS+ 2° Avertissement JD , Un (01) Match de suspension ferme .

Joueurs Avertis :

NABI KHALED J0236 CAL . pour comportement anti sportif .
AMARA ABDELKADER J0463 IRBML .pour comportement anti sportif.
DAHMANI MED AMINE J0807 IRBML .pour comportement anti sportif.

11° JOURNEE SENIORS

Affaire n° 70/ 2024 Rencontre AFJTT-ESS du 16/02/2024

Joueurs Avertis :

KHIATI ABDELLAH J0586 AFJTT. pour comportement anti sportif .
AMARA ABDELHAK J0588 AFTJJ . pour comportement anti sportif .
OTMANI KHELIFA J0017 ESS . pour comportement anti sportif .

Affaire n° 71/ 2024 Rencontre TBS-IRBOK du 16/02/2024

Joueurs Avertis :

MILOUDI YOUCEF J1608 TBS . pour comportement anti sportif .
DJEHARI MOHAMED J0034 TBS . pour Jeu Dangereux.
MEDDAH MUSTAPHA J 0175 IRBOK . pour comportement anti sportif .

Affaire n° 72/ 2024 rencontre IRBDT-JSM du 16/02/2024

*PARTIE NON JOUEE:

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre.

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport, que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe JS Morghad .

Attendu que cette absence a été constatée dans les délais et formes réglementaire

Attendu que le club du JS Morghad n'a pas justifié cette absence .

PAR CES MOTIFS; La commission de Discipline DECIDE(Art62deRG) Phase aller 3°FORFAIT.

- Match perdu par pénalité au club JSMORGHAD pour en attribuer le gain du match au club IRB Doui Thabet qui marque trois (03) points et un score de trois (03) à Zéro (00).
- Plus une amende de 5 000 00 DA (Cinq Mille Dinars) au club JSMORGHAD.
- Défalcation de Trois(03) Points à l'équipe du JSMORGHAD.
- Après trois forfaits consécutifs (Phase Aller) le club JSMorghad est déclaré en forfait général. .

Affaire n° 73/ 2024 rencontre NRASM-HILLEL du 16/02/2024

Joueurs Avertis

BENYAHIA BOUZID J1004 HILLEL .pour comportement anti sportif .
HIBIBECHE AYOUB J0452 NRASM . pour comportement anti sportif .

Affaire n° 74/ 2024 rencontre ASSY-IRBML du 17/02/2024

RIEN A SIGNALER

Affaire n° 75/ 2024 rencontre JSOD-CAL du 17/02/2024

RIEN A SIGNALER

Affaire n° 76/ 2024 rencontre USMS-CRBH du 17/02/2024

Joueur Expulsé :

FARHI BENABBOU J0218 USMS.pour cumul de cartons 1°Avertissement JD+ 2°Avertissement JD .

Et signalé pour provocation du public Quatre (04) Matches ferme plus une amende de 5 000 00 DA (Cinq Mille Dinars).

Joueurs Avertis

GHAZALI ABDELKADER J0243 USMS pour Jeu Dangereux

ABBES KADA J0212 USMS. pour contestation de décision 5 000 00 DA Amende .

SMAHI AHMED ZOHIR J0216 USMS pour Jeu Dangereux.

MEKCEM MOULOUD J1015 CRBH pour Jeu Dangereux.

HAMEL MOKHTAR J1024 CRBH pour Jeu Dangereux.

HERHIRA MOHAMED J1031 CRBH Pour comportement anti sportif

SANCTIONS	MOMBRE
Avertissements	16
Expulsions	02
Contestation de Décision	01
Forfaits	1
Amendes	15 000,00

**PRESIDENT
H. KHALFAOUI**

